

JEAN-RAPHAËL BERT  
CONSULTANT



# Délégation du service public d'assainissement des eaux usées

\*\*\*\*\*

## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES APRES NEGOCIATIONS

\*\*\*\*\*

Juillet 2021

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ANALYSE DE L'OFFRE DE BASE</b> .....	<b>5</b>
2.1	Critère « Valeur technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'usager » .....	5
2.1.1	Rappel du contenu du Mémoire Technique .....	5
2.1.2	Sous-critère 1 – Modalités et qualité de l'organisation du service délégué et des relations avec les usagers et la Collectivité .....	7
2.1.3	Sous-critère 2 - Qualité de la gestion et de l'exploitation des réseaux et ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues .....	13
2.1.4	Sous-critère 3 – Cohérence et contenu technique du programme prévisionnel de renouvellement .....	22
2.1.5	Sous-critère 4 – Modalités d'exécution du service public de l'assainissement non collectif .....	23
2.2	Prix et aspects financiers .....	25
2.2.1	Sous-critère 1 : Montant de l'offre déterminé au vu du Détail Quantitatif Estimatif .....	25
2.2.2	Sous-critère 2 : Cohérence et structure des formules de révision des prix et de la dotation DO .....	28
2.2.3	Sous-critère 3 : Niveau de détail, clarté, cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et du plan prévisionnel de renouvellement impacts sur les risques financiers induits par le CEP et le PPR pour le délégataire .....	33

# 1 INTRODUCTION

*Pour les éléments introductifs, se référer au rapport du Président sur le choix du Délégué et l'économie générale du contrat.*

Les développements ci-après portent sur l'analyse des offres de base remise par les soumissionnaires, au regard des critères d'attribution des offres tels que définis dans le règlement de la consultation.

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur (VT)	55%
Prix et aspects financiers (P)	45%

Les principaux éléments différenciant les offres des soumissionnaires sont signalés **en gras** dans les développements ci-après.

Les éléments de différenciation par rapport à l'offre initiale des soumissionnaires sont signalés par **un surlignage jaune pour les offres finales**.

Il est à noter que l'offre variante remise initialement par le soumissionnaire SAUR conformément à l'article 4.3.2 du règlement de la consultation et relative à la création d'un nouveau prix de prestation accessoire portant sur l'hygiénisation des boues conformément au contexte actuel de l'épidémie de la COVID-19, n'a pas été maintenue par le soumissionnaire lors de la phase de négociations.

En effet, pendant la phase de négociations, la Collectivité a confirmé à l'ensemble des soumissionnaires que les coûts d'hygiénisation des boues nécessaires dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, doivent être rémunérés selon les prix figurant au Bordereau des prix. De ce fait l'offre variante de SAUR n'a plus lieu d'exister celle-ci étant similaire à l'offre de base – l'offre de base de SAUR prévoit que le coût de l'hygiénisation des boues est intégré dans la part proportionnelle.

## 2 ANALYSE DE L'OFFRE DE BASE

La présente partie porte sur l'analyse de l'offre de base remise par les soumissionnaires, au regard des critères d'attribution des offres.

### 2.1 Critère « Valeur technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur »

L'article 6.3.1 du règlement de la consultation précise que le critère « Valeur Technique de l'offre et qualité de gestion du service rendu à l'utilisateur » sera apprécié en fonction des sous-critères suivants :

<b>Sous-Critères Valeur Technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur</b>	<b>100%</b>
T1. Modalités et qualité de l'organisation du service délégué et des relations avec les usagers et la Collectivité	20%
T2. Qualité de la gestion et de l'exploitation des réseaux et ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues	40%
T3. Cohérence et contenu technique du programme prévisionnel de renouvellement	20%
T4. Modalités d'exécution du service public de l'assainissement non collectif	20%

#### 2.1.1 Rappel du contenu du Mémoire Technique

Le règlement de consultation dispose que chaque soumissionnaire explicitera dans son Mémoire Technique l'organisation et les moyens qu'il se propose de mettre en œuvre. Ce mémoire doit *a minima* contenir :

Document 4.1 L'organisation du service délégué et des relations avec les usagers et la Collectivité. Ce document 4.1 du Mémoire Technique contiendra notamment :

Document 4.1.1 : Les moyens en personnel, matériels et techniques que le soumissionnaire affectera au service. Cette partie comporte en les justifiant :

- Un organigramme du personnel affecté à la gestion du service, incluant le nombre de personnes par qualification ainsi que la délimitation précise de leurs fonctions et le profil du responsable conformément au projet de contrat,
- Les moyens matériels et techniques affectés à la gestion du service, ainsi que l'implantation des locaux affectés au service,
- Les principales activités sous-traitées et les modalités de sous-traitance,
- L'organisation et la description du service de permanence (astreinte),
- Les dispositions relatives à la gestion de crise et à la réactivité du soumissionnaire.

Document 4.1.2 : Les moyens mis en œuvre par le soumissionnaire pour assurer la relation avec les usagers du service. Cette partie comporte en les justifiant :

- L'organisation et la description du service de relation client,

- Les services que le soumissionnaire propose aux usagers ainsi que ses engagements de délais et de résultats,
- La description de la politique de communication.

Document 4.1.3 : Les moyens mis en œuvre par le soumissionnaire pour assurer la relation avec la Collectivité. Cette partie comporte en les justifiant :

- Les modalités et supports proposés par le soumissionnaire, en application du projet de contrat : diagnostic permanent, rapport annuel, Gestion Electronique des Documents, organisation des Comités de pilotage et assistance technique à la Collectivité (communication, délais de réponse et de réalisation, engagements, etc.).

Document 4.2 Un programme d'exploitation du service que le soumissionnaire s'engage à appliquer. Ce programme sera établi selon le plan suivant, que le soumissionnaire peut compléter en fonction de ses propositions par des parties complémentaires au sein de chaque chapitre :

Chapitre	Partie	Renvois au Mémoire Technique figurant aux articles du projet de contrat
<b>Collecte des eaux usées</b>	Gestion de la conformité et du raccordement des usagers domestiques, assimilés et non domestiques	25 et 26
	Exploitation des réseaux et ouvrages accessoires	38
	Exploitation des postes de refoulement/relèvement	38.3
	Surveillance, métrologie	35
	Connaissance et gestion du patrimoine (dont SIG),	17, 18
	Télesurveillance et exploitation des données	35 et 38.5
	Entretien des espaces verts	38.6
<b>Traitement des eaux usées et des boues</b>	Exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées	39
	Surveillance, télesurveillance et métrologie	39
	Evacuation et traitement des boues et autres sous-produits, réception des matières	40
	Amélioration des performances	41 et 42
	Entretien des espaces verts	39.2
<b>Programme prévisionnel de renouvellement</b>	Programme prévisionnel de renouvellement	46
<b>Assainissement non collectif</b>	Contrôle des ouvrages d'assainissement non collectif	44

## 2.1.2 Sous-critère 1 – Modalités et qualité de l'organisation du service délégué et des relations avec les usagers et la Collectivité

### 2.1.2.1 Modalités et qualité de l'organisation du service délégué

#### a) Contenu des offres

	VEOLIA EAU	SAUR																																																		
<b>Localisation du secteur d'exploitation</b>	Le Goyen	Landudec																																																		
<b>Organisation générale – Services supports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organe de direction « Territoire Bretagne Ouest » situé à Quimper</li> <li>- Service du Goyen (moins de 20 km des installations du service les plus éloignés) : accueil clientèle physique et magasin</li> <li>- Accords-cadres avec l'entreprise locale LOCARMOR pour le matériel + location longue durée (descriptif du matériel)</li> <li>- MIJIKAN : dispositif pour le pilotage des opérations terrain</li> <li>- 3 laboratoires : Rennes, Caudan et Quimper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction déléguée située à Vannes</li> <li>- Direction de territoire située à Pont-l'Abbé</li> <li>- Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) situé à Vannes</li> <li>- Stocks de pièces détachées disponibles sur les bureaux de Pluduno et Pont-l'Abbé</li> <li>- Accès localement aux magasins de secours des implantations voisines</li> <li>- Accords-cadres avec des partenaires pour un approvisionnement 24/24h</li> <li>- 4 laboratoires : Locminé, Auray, Ploërmel et Quimper</li> </ul>																																																		
<b>Effectif affecté à l'exploitation (à titre indicatif)</b>	<p>4,01 ETP affectés comme suit :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Usines :</td> </tr> <tr> <td>Agent</td> <td>0,74</td> </tr> <tr> <td>Technicien</td> <td>0,68</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Collecte hors contrôle</td> </tr> <tr> <td>Agent</td> <td>0,18</td> </tr> <tr> <td>Technicien</td> <td>0,28</td> </tr> <tr> <td>Contrôle branchement</td> <td>0,24</td> </tr> <tr> <td>Clientèle</td> <td>0,07</td> </tr> <tr> <td>ANC</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Support :</td> </tr> <tr> <td>Technico-administratif</td> <td>0,38</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>0,12</td> </tr> <tr> <td>Encadrement</td> <td>0,52</td> </tr> </tbody> </table>		ETP	Usines :		Agent	0,74	Technicien	0,68	Collecte hors contrôle		Agent	0,18	Technicien	0,28	Contrôle branchement	0,24	Clientèle	0,07	ANC	0,8	Support :		Technico-administratif	0,38	Ingénieur	0,12	Encadrement	0,52	<p>4,62 ETP affectés comme suit :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chef de secteur</td> <td>0,16</td> </tr> <tr> <td>Encadrement fonctionnel</td> <td>0,06</td> </tr> <tr> <td>Experts et ordonnanceurs</td> <td>0,08</td> </tr> <tr> <td>Reporting</td> <td>0,07</td> </tr> <tr> <td>Travaux de branchement</td> <td>0,17</td> </tr> <tr> <td>Technicien maintenance renouvellement</td> <td>0,26</td> </tr> <tr> <td>Exploitation des stations</td> <td>1,33</td> </tr> <tr> <td>Exploitation du réseau</td> <td>0,64</td> </tr> <tr> <td>Agence clientèle et ANC renouvellement</td> <td>2,52</td> </tr> <tr> <td>Conseiller clientèle</td> <td>0,21</td> </tr> </tbody> </table>		ETP	Chef de secteur	0,16	Encadrement fonctionnel	0,06	Experts et ordonnanceurs	0,08	Reporting	0,07	Travaux de branchement	0,17	Technicien maintenance renouvellement	0,26	Exploitation des stations	1,33	Exploitation du réseau	0,64	Agence clientèle et ANC renouvellement	2,52	Conseiller clientèle	0,21
	ETP																																																			
Usines :																																																				
Agent	0,74																																																			
Technicien	0,68																																																			
Collecte hors contrôle																																																				
Agent	0,18																																																			
Technicien	0,28																																																			
Contrôle branchement	0,24																																																			
Clientèle	0,07																																																			
ANC	0,8																																																			
Support :																																																				
Technico-administratif	0,38																																																			
Ingénieur	0,12																																																			
Encadrement	0,52																																																			
	ETP																																																			
Chef de secteur	0,16																																																			
Encadrement fonctionnel	0,06																																																			
Experts et ordonnanceurs	0,08																																																			
Reporting	0,07																																																			
Travaux de branchement	0,17																																																			
Technicien maintenance renouvellement	0,26																																																			
Exploitation des stations	1,33																																																			
Exploitation du réseau	0,64																																																			
Agence clientèle et ANC renouvellement	2,52																																																			
Conseiller clientèle	0,21																																																			
<b>Principales activités sous-traitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces verts</li> <li>- Curage préventif</li> <li>- Nettoyage de postes</li> <li>- Reprise, transport et épandage des boues</li> <li>- Laboratoires d'analyses</li> <li>- Contrôles réglementaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces verts</li> <li>- Curage préventif</li> <li>- Nettoyage de postes</li> <li>- Reprise, transport et épandage des boues</li> </ul> <p>Privilégient les entreprises locales</p>																																																		

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
	- Matériel et engins travaux publics Privilège les entreprises locales	
<b>Qualité, Sécurité, Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ISO 14001 (environnement)</li> <li>- ISO 50001 (énergie)</li> <li>- ISO 9001 (qualité)</li> <li>- Politique « zéro phyto »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ISO 14001 (environnement)</li> <li>- ISO 50001 (énergie) – diagnostic énergie des installations lors de la 1<sup>ère</sup> année du contrat</li> <li>- ISO 9001 (qualité)</li> <li>- OHSAS 18001 (santé sécurité)</li> <li>- Politique « zéro phyto » et fauche tardive</li> </ul>
<b>Moyens techniques</b>	Les soumissionnaires disposent des moyens techniques nécessaires à l'exploitation du service	

b) Analyse

Chacun des deux soumissionnaires dispose d'une organisation qui lui est propre, permettant la gestion du service soit avec des moyens internes, soit par externalisation en fonction des compétences disponibles au sein de la société.

SAUR dispose d'un point d'embauche sur le périmètre délégué alors que le secteur d'exploitation de VEOLIA EAU est proche du territoire (moins de 20km des installations les plus éloignées).

Les deux soumissionnaires présentent leurs actions en matière de Qualité, Sécurité et Environnement, comprenant une certification sur tout ou partie de ces 3 volets, sans qu'il n'y ait de proposition spécifique au périmètre délégué.

2.1.2.2 Organisations du service d'astreinte et gestion de crise, réactivité

a) Contenu des offres

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Service d'astreinte</b>	7 techniciens et encadrants assurent l'astreinte (détail de l'équipe mobilisable)	En période normale : 21 agents mobilisables Capacité à mobiliser immédiatement près de 30 agents en cas de crise  Point très détaillé : 3 niveaux d'astreinte, détail de l'équipe mobilisable
<b>Délai maximal d'intervention</b>	1 heure	30 minutes
<b>Gestion de crise</b>	Méthodologie de gestion de crise bien développée dans l'offre	Méthodologie de gestion de crise bien développée dans l'offre <b>Réalisation d'un exercice de crise selon un scénario préalablement validé par la Collectivité</b>



b) Analyse

Les deux soumissionnaires disposent d'un service d'astreinte avec des délais d'intervention performants (inférieurs à 1 heure) et une organisation robuste à l'échelle du périmètre délégué.

La gestion de crise est quant à elle précisément développée dans les offres, avec la proposition d'un exercice de crise durant l'exécution du contrat par SAUR.

2.1.2.3 Relations avec les usagers

a) Contenu des offres

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Accueil physique</b>	Quimper De 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 du lundi au vendredi  Plouhinec Ouvert le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	Agence de Pont-l'Abbé 8h à 18h du lundi au vendredi sans interruption
<b>Accueil téléphonique (hors astreinte)</b>	De 8h à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h	8h à 18h du lundi au vendredi sans interruption
<b>Délai d'instruction d'une demande de raccordement nécessitant la réalisation d'un branchement neuf, y compris la remise d'un devis<sup>1</sup></b> <i>(à compter de la réception de la demande)</i>	6 jours	< 8jours
<b>Délai d'instruction d'une demande de raccordement sur réseau existant</b>	6 jours	< 7 jours
<b>Délai d'information de l'utilisateur sur la date de commencement d'exécution des travaux</b> <i>(en jours calendaires avant la date de commencement)</i>	4 jours	< 10 jours
<b>Délai de réalisation des travaux de branchement neuf<sup>2</sup></b> <i>(en jours ouvrés, à compter de la date de réception du devis signé)</i>	15 jours après réception des DICT	< 35 jours
<b>Délai d'information de l'utilisateur/tiers sur la date de contrôle</b> <i>(en jours calendaires avant la date prévue pour le contrôle)</i>	4 jours	< 7 jours
<b>Délai de transmission du rapport de contrôle</b> <i>(en jours calendaires à compter du contrôle)</i>	10 jours	< 10 jours

<sup>1</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai d'instruction inférieur à 10 jours

<sup>2</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai de réalisation inférieur à 35 jours

	VEOLIA EAU	SAUR
<b>Délai de transmission du certificat de conformité</b> <i>(en jours calendaires à compter du contrôle ou de la contre-visite)</i>	6 jours	< 10 jours
<b>Délai d'information préalable de l'abonné lors d'un contrôle de son ouvrage de prélèvement, puits ou forage</b> <i>(en jours calendaires avant la date prévue pour le contrôle)</i>	4 jours	< 10 jours
<b>Délai d'intervention d'urgence en cas d'incident sur le réseau<sup>3</sup></b>	1 heure	30 minutes
<b>Rendez-vous pour toute demande nécessitant une intervention au domicile des usagers</b>	1 jour ouvré	< 7jours
<b>Délai de réponse à toute demande d'un usager ou d'un tiers<sup>4</sup></b>	8 jours	< 7jours
<b>Délai maximum de désobstruction<sup>5</sup></b>	< 2 heures	< 2 heures
<b>Délai de réponse pour l'instruction d'un dossier de conception en assainissement non collectif<sup>6</sup></b> <i>(en jours calendaires, à compter de la demande formulée par l'usager)</i>	20 jours	< 7 jours
<b>Délai de visite pour le contrôle d'exécution des installations d'assainissement non collectif<sup>7</sup></b> <i>(en jours calendaires, à compter de l'information fournie par l'usager)</i>	1 jour ouvré	< 2 jours
<b>Délai de remise du rapport de contrôle</b> <i>(en jours calendaires, à compter de la date de contrôle)</i>	10 jours	< 7 jours
<b>Contrôle périodique<sup>8</sup></b> <i>(délai d'envoi des avis de passage avant le contrôle)</i>	4 jours	15 jours
<b>Délai de remise du rapport de contrôle</b> <i>(en jours calendaires, à compter de la date de contrôle)</i>	10 jours	< 8 jours
<b>Délai de visite pour le diagnostic en cas de cession immobilière</b> <i>(en jours calendaires, à compter de la demande formulée par l'usager)</i>	2 jours	< 15 jours
<b>Délai de remise du compte-rendu du diagnostic<sup>9</sup></b> <i>(en jours calendaires, à compter de la date de contrôle)</i>	5 jours ouvrés	< 5 jours

<sup>3</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai d'intervention inférieur à 2 heures

<sup>4</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai de réponse inférieur à 10 jours

<sup>5</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai maximum de désobstruction inférieur à 2 heures

<sup>6</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai de réponse inférieur à 30 jours

<sup>7</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai de visite de 2 jours ouvrés

<sup>8</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un contrôle périodique de 15 jours ouvrés

<sup>9</sup> L'exigence minimale de la Collectivité est un délai de remise de 5 jours ouvrés

b) Analyse

Les deux soumissionnaires proposent un accueil physique similaire en proximité **mais les plages d'ouverture sont supérieures pour SAUR.**

Les délais d'intervention ou de remise d'information auprès des usagers sont globalement satisfaisants de la part des deux soumissionnaires, à l'exception des délais suivants :

- SAUR : Délai élevé de visite pour le diagnostic en cas de cession immobilière
- VEOLIA Eau :
  - o Délai d'informations des dates de passage plutôt courts,
  - o Délai élevé de réponse pour l'instruction d'un dossier de conception en assainissement non collectif.

**SAUR intervient en moins de 30min en cas d'urgence contre 1h pour VEOLIA Eau.**

2.1.2.4 Relations avec la Collectivité

a) Contenu des offres

L'ensemble des offres des soumissionnaires est conforme au projet de contrat concernant les échanges avec la Collectivité.

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Gestion électronique des documents (GED)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau informatique sécurisé, indépendant d'Internet</li> <li>- Hypervision 360 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Données d'exploitation du terrain ;</li> <li>o Interprétation avec tableaux de bord et courbes de tendance ;</li> <li>o Intégration des données dans une vision cartographique (y compris « street view » pour faciliter la planification des interventions) ;</li> <li>o Algorithmes prédictifs, descriptifs, cognitifs (approche statistique) télégestion et surveillance ;</li> <li>o Outil spécifique intégré à moyen-terme sur la gestion des STEP : odeurs, optimisation process, indicateurs de performance, etc. ;</li> <li>o Traçabilité des interventions, données patrimoniales, etc.</li> </ul> </li> </ul> <p>Tous les documents déposés conservent leurs formats d'origine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extranet plateforme d'échanges des données, CPO Online : accès aux données en temps réel et espace interactif d'échange</li> <li>- Informations à disposition :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Indicateurs de performance : exploitation, clientèle, rapports (dont RAD),</li> <li>o Données d'exploitation : traçabilité des interventions, informations patrimoniales géographiques,</li> <li>o Documents (compte-rendu de réunion, veille juridique, etc.),</li> </ul> </li> <li>- Système d'alerte à chaque modification</li> <li>- Rendu : cartes, courbes, etc.</li> </ul>
<b>Propositions supplémentaires</b>	Réunions d'exploitation trimestrielles	<p>Proposition de 2 protocoles complémentaires pour le suivi et la gestion du raccordement au service</p> <p>Pour sécuriser l'identification des usagers : réalisation d'une analyse par traitement géospatial des abonnés des services d'eau potable et d'assainissement collectif (sous réserve</p>

	VEOLIA EAU	SAUR
		d'effectuer la facturation au titre de l'eau potable)  Comité de pilotage spécifique à la maintenance des installations 1 fois par an
<b>Délais de réponse :</b>		
<i>Avis sur projets techniques</i>	Sous 15 jours ouvrés	Sous 48h
<i>Avis juridique simple</i>	Sous 5 jours ouvrés	Sous 48h (consultation direction régionale)
<i>Avis juridique complexe</i>	Sous 3 semaines	Sous 5 jours (consultation siège)
<i>Avis sur autres sujets</i>	En fonction du contexte	Réponse immédiate par téléphone ou sous 72h par courriel ou courrier

b) Analyse

Les deux soumissionnaires ont proposé des outils d'échanges d'informations conformes aux attentes de la Collectivité, sans qu'il n'y ait de différenciation notoire entre les propositions.

Les délais de transmission d'informations à la Collectivité sont très supérieurs dans l'offre de VEOLIA EAU, mais les délais proposés par SAUR semblent peu réalistes d'une manière générale.

## 2.1.3 Sous-critère 2 - Qualité de la gestion et de l'entretien des réseaux et ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues

### 2.1.3.1 Engagements sur le programme de curage

#### a) Contenu des offres

Le tableau suivant présente les quantités moyennes annuelles de curage que les soumissionnaires s'engagent à réaliser sur le réseau :

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Curage des réseaux</b>	5500 m en moyenne annuelle Quantité minimale chaque année = 4000 m	3000 m en moyenne annuelle Quantité minimale chaque année = 2 500 m
<b>Passage par postes hors nettoyage et curage</b>	Mensuel pour les 2 PR qui traitent l'H2S, semestriel pour les autres	1 fois par mois
<b>Nettoyage de la bâche des postes</b>	1 fois par an	1 fois par an
<b>Curage des postes</b>	4 fois par an : - PR26 Moitié route Plonéour - PR 31 ZA Kergamet Ploneour - PR39 Kergoay Pouldrezic 2 fois par an : - PR1 Bel air Landudec - PR 7 Hilguy Plogastel - PR12 Canape Ploneour - PR20 Kerlavar Ploneour - PR24 Maison de retraite Ploneour - PR34 Lot Opasc Plozevet - PR 35 Saules CES Plozevet - PR36 Lagunes Pouldrezic - PR38 Penhors plage Pouldrezic 1 fois par an pour le reste des postes.	1 fois par an – 2 fois sur postes sensibles : PR Canape, PR Kerbilaet, PR Kerbreach, PR Moitié Route et PR ZA Pencleuziou à Plonéour-Lanvern, PR Principal de Pouldreuzic
<b>Propositions supplémentaires</b>	Bilans journaliers, mensuels et annuels disponibles par PR Détail de l'entretien réalisé avec la fréquence (test des pompes et poires de niveau, etc.) Campagne d'inspections nocturnes chaque année sur les PR.	Visite régulière pour des contrôles (détaillé dans l'offre)

#### b) Analyse

Les engagements de curage des réseaux et ouvrages sont similaires entre les deux soumissionnaires. L'offre de VEOLIA Eau est complétée de propositions complémentaires notamment en termes de lutte contre les eaux claires parasites.

2.1.3.2 Engagements relatifs aux prestations li  
réseaux et ouvrages accessoires

a) Contenu des offres

Nature d'intervention	VEOLIA EAU	SAUR
<b>Inspections visuelles :</b>		
- diurnes	2 campagnes/an minimum	1 campagne/an
- nocturnes	2 campagnes/an après l'établissement du diagnostic initial	1 campagne/an
<b>Inspections télévisées</b> (y compris curage préalable)	2 km/an	2 km/an
<b>Contrôles de conformité :</b> - sur installations intérieures (partie privée)	5% par an des branchements existants (215 contrôles/an)	5% par an des branchements existants
<b>Tests à la fumée</b>	Selon diagnostic permanent	1 campagne/an
<b>Tests au colorant</b>	Selon diagnostic permanent	Selon nécessités pour les contrôles de conformité et les dysfonctionnements ponctuels
<b>Diagnostic permanent, recherche des eaux parasites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détail de l'approche du diagnostic permanent (analyse globale, sectorisation pour identification des causes, etc.)</li> <li>- Calculs journaliers des différents paramètres sur les eaux claires parasites</li> <li>- <b>Fourniture de 4 capteurs mobiles SOFREL LT-US pour réaliser des campagnes de mesure temporaires</b></li> <li>- Campagnes de sectorisation des sous-bassins versants prioritaires définies conjointement avec la Collectivité : minimum de 2 campagnes/an</li> <li>- Assistance à la Collectivité pour la rédaction des mémoires requis pour obtenir des aides de l'Agence de l'eau pour les travaux envisagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification dans l'offre des systèmes de collecte les plus parasités sur les 5 dernières années ;</li> <li>- Analyse détaillée de la sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites sur chaque poste de relevage et station (hormis la STEP Le Rest) la 1<sup>ère</sup> année du contrat ;</li> <li>- Etalonnage annuel du débit des pompes non équipées d'une voie volume pour la réalisation des diagnostics ECP ;</li> <li>- Mise en place de la fonction assainissement sur 10 PR dans les 3 premières années du contrat ;</li> <li>- <b>Installation de 2 sondes débitmétriques pour sous-sectoriser le bassin de collecte gravitaire associé à la STEP de Kerfildro</b> (la plus sensible aux ECP)</li> </ul>

Nature d'intervention	VEOLIA EAU	SAUR
<b>Gestion des odeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Audit global sur tous les postes et audit détaillé pour les postes les plus critiques</b></li> <li>- Etude hydraulique du temps de séjour</li> <li>- Campagne de surveillance des PR en continu</li> <li>- Fourniture et mise à disposition <b>d'un parc total de 2 capteurs H2S</b> portables incluses dans l'offre : rapport trimestriel sur les postes critiques de la teneur en H2S</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude de risque de formation d'H2S pour chaque système d'assainissement, sur 2 périodes pour les PR</li> <li>- Présentation des résultats de l'étude lors de la 2<sup>e</sup> année du contrat</li> </ul>

b) Analyse

Au-delà de la description générale de l'exploitation des réseaux, les soumissionnaires ont développé de manière détaillée le diagnostic permanent, ainsi que des actions spécifiques relatives à l'étude du H2S. Les démarches proposées par les deux soumissionnaires sont assez similaires, avec la proposition de quelques investissements pour améliorer le dispositif de mesures.

En matière d'investigations sur les réseaux, VEOLIA EAU propose des inspections visuelles plus fréquentes. Les deux soumissionnaires proposent le même nombre de linéaire d'inspections télévisées, mais SAUR s'engage sur au moins une campagne par an pour les tests à la fumée.

2.1.3.3 Connaissance et gestion du patrimoine (dont SIG)

a) Contenu des offres

	VEOLIA EAU	SAUR
<b>SIG - Délai de constitution</b>	6 mois pour récupérer les données du précédent exploitant	Délai de 2 mois pour chaque mise à jour du SIG
<b>Fiabilisation du SIG</b>	Relevé de classe A des affleurants du réseau d'assainissement les 3 premières années du contrat  Recalage sur les fonds PCRS le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de la concordance du SIG avec les plans de récolement existants</li> <li>- Relevé GPS classe A pour 100% des regards de visite du réseau, des tabourets de branchement, des casses réseau, conduite et branchement</li> <li>- Collecte de données cohérentes avec le plan cadastral actuel et le futur PCRS</li> </ul>
<b>Engagement sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de</b>	100	Progression de 94 à 119

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>collecte des eaux usées</b>		
<b>Entretien des espaces verts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage au minimum 4 fois/an (coupe et ramassage) pour l'ensemble des espaces verts</li> <li>- Noues de la station de Peumerit : 2 fois par an ;</li> <li>- Coupes annuelles réalisées sur les 2 lits plantés de roseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de la végétation de part et d'autre des clôtures sur une largeur d'un mètre, 2 fois/an, avec l'accord des propriétaires limitrophes</li> <li>- Pas d'autre précision sur la fréquence d'entretien des espaces verts</li> </ul>
<b>Propositions complémentaires</b>	Proposition d'indicateurs de performance complémentaires tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pourcentage d'interventions correctives,</li> <li>- top 10 des équipements par temps passé</li> </ul>	Réalisation d'une étude de gestion patrimoniale des réseaux gravitaires la 1 <sup>ère</sup> année du contrat et mise à jour tous les 3 ans en intégrant les nouvelles ITV pour prioriser les travaux à mener

b) Analyse

Les deux soumissionnaires proposent des engagements similaires sur leur SIG, avec un délai de mise en place plus rapide pour SAUR du fait qu'il s'agit de l'exploitant sortant.

L'engagement sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est nettement plus élevé dans l'offre de SAUR.

La proposition de VEOLIA Eau comprend des engagements de fréquence d'entretien des espaces verts, contrairement à l'offre de SAUR.

2.1.3.4 Surveillance, télésurveillance et métrologie

a) Contenu des offres

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Télésurveillance des installations</b>	Outils FluksAqua : connaissance au quotidien le fonctionnement des PR et autres équipements de réseau	Applicatif conçu par SOFREL et adapté par SAUR permettant l'utilisation de badges HID pour accéder à un site mis sous surveillance
<b>Supervision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les automates et éléments de supervision peuvent être consultés par les agents à tout moment</li> <li>- <b>Sauvegardes des configurations et programmes des télégestions, automates et supervisions, pour palier à toutes pannes ou défaillances de matériels de télégestion et d'automatisme</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les automates et éléments de supervision peuvent être consultés par les agents à tout moment</li> <li>- Soufflage/aspiration tous les 6 mois des armoires électriques</li> <li>- Serrage annuel des connections et contrôle des points chauds</li> </ul>
<b>Surveillance</b>	Remplacement de tous les SOFREL par des boîtiers de type SW4 compatibles RGPD	Amélioration du dispositif anti-intrusion : proposition de matériel (voir dans la partie



	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
		investissement) et description du fonctionnement
<b>Métrologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôles périodiques selon un planning défini par le responsable métrologie et selon des procédures internes</li> <li>- Audits qualité internes et externes de certification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour validation des résultats de l'autosurveillance, vérification de l'ensemble de la chaîne de valeur : préleveurs d'échantillons et débitmètres</li> <li>- Seuil de tolérance : 10% d'écart</li> <li>- Contrôle annuel par un prestataire externe pour la validation des débitmètres sur refoulement, des débitmètres sur canal, des sondes de surverses et des préleveurs basés sur les installations</li> </ul>

b) Analyse

Les deux soumissionnaires ont fait des propositions complètes et conformes au projet de contrat.

VEOLIA EAU propose des mesures complémentaires pour la sécurité des données conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

SAUR est beaucoup plus précis sur son programme concernant la métrologie.

2.1.3.5 Traitement des eaux usées et des boues

a) Contenu des offres

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Etude et propositions sur les conditions d'exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une sonde de niveau sur chacun des postes afin de faire varier le marnage lors de chaque démarrage de pompe et ainsi éviter les anneaux de graisse</li> <li>- Remplacement des bennes sur les stations de dépollution</li> <li>- Audit de fonctionnement la 1<sup>ère</sup> année du contrat focalisée sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Performance du traitement</li> <li>o Consommations de réactifs</li> <li>o Consommation d'énergie</li> </ul> </li> <li>- Mise en place d'indicateurs de suivi, plans d'actions et notamment sur la sécurisation des installations</li> <li>- Maintenance prédictive en plus de la maintenance préventive et</li> </ul>	<p>Mise en place de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 préleveurs réfrigérés sur la STEP Ty Valeren à Landudec (entrée et sortie de station) pour l'autosurveillance,</li> <li>- 1 éclairage solaire sur le local technique de la STEP de Peumérit,</li> <li>- 2 coffrets de protection des pompes de chlorure ferrique sur la STEP de Plonéour-Lanvern</li> <li>- 1 skid deux pompes à la place de la pompe actuelle sur Plonéour-Lanvern (risque au niveau de l'alimentation en besoin en eau industrielle actuellement car la pompe n'est pas doublée) avec variation de vitesse</li> </ul>

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>																																													
	corrective (évaluer le degré d'usure éventuel des équipements en utilisant les techniques de mesures spécifiques comme les analyses vibratoires ou la thermographie)																																														
<b>Autosurveillance</b>	Description de l'autosurveillance sans élément complémentaire aux obligations réglementaires	<p>Description de l'autosurveillance sans élément complémentaire aux obligations réglementaires.</p> <p>A chaque bilan d'autosurveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcul de la charge massique et du le taux de recirculation des boues,</li> <li>- Calcul des taux de charge hydraulique et organique (DCO et DBO5),</li> <li>- Calcul des ratios énergétiques (kWh / kg DCO éliminée et kWh/m<sup>3</sup> traité),</li> <li>- Calcul du ratio de consommation de chlorure ferrique (ou sel d'aluminium),</li> <li>- Ratio kg Fe / kg P éliminé ou kg Al/kg P éliminé</li> </ul>																																													
<b>Fréquence de passage sur les STEP : nombre de passages par semaine et durée d'une visite</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>STEP</b></th> <th><b>Fréquence passage</b></th> <th><b>Durée de la visite</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plonéour-Lanvern</td> <td>3 passages</td> <td>3 heures</td> </tr> <tr> <td>Kelfrildo Plozévet</td> <td>3 passages</td> <td>3 heures</td> </tr> <tr> <td>Le Rest Peumérit</td> <td>1 passage</td> <td>2 heures</td> </tr> <tr> <td>Plogastel Saint-Germain</td> <td>2 passages</td> <td>3 heures</td> </tr> <tr> <td>Ty Varlen Landudec</td> <td>2 passages</td> <td>1.75 heures</td> </tr> <tr> <td>Keruen Plovan</td> <td>2 passages</td> <td>1.5 heures</td> </tr> <tr> <td>Pouldreuzic Penhors</td> <td>1 passage mensuel</td> <td>1 heure</td> </tr> <tr> <td>Gourlizon</td> <td>1 passage</td> <td>1 heure</td> </tr> </tbody> </table> <p>Détails sur les opérations effectuées par type de station et fréquence</p>	<b>STEP</b>	<b>Fréquence passage</b>	<b>Durée de la visite</b>	Plonéour-Lanvern	3 passages	3 heures	Kelfrildo Plozévet	3 passages	3 heures	Le Rest Peumérit	1 passage	2 heures	Plogastel Saint-Germain	2 passages	3 heures	Ty Varlen Landudec	2 passages	1.75 heures	Keruen Plovan	2 passages	1.5 heures	Pouldreuzic Penhors	1 passage mensuel	1 heure	Gourlizon	1 passage	1 heure	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>STEP</b></th> <th><b>Fréquence passage</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plonéour-Lanvern</td> <td>5 passages</td> </tr> <tr> <td>Kelfrildo Plozévet</td> <td>5 passages</td> </tr> <tr> <td>Le Rest Peumérit</td> <td>1 passage</td> </tr> <tr> <td>Plogastel Saint-Germain</td> <td>3 passages</td> </tr> <tr> <td>Ty Varlen Landudec</td> <td>1 passages</td> </tr> <tr> <td>Keruen Plovan</td> <td>3 passages</td> </tr> <tr> <td>Pouldreuzic Penhors</td> <td>1 passage</td> </tr> <tr> <td>Gourlizon</td> <td>2 passages</td> </tr> </tbody> </table>	<b>STEP</b>	<b>Fréquence passage</b>	Plonéour-Lanvern	5 passages	Kelfrildo Plozévet	5 passages	Le Rest Peumérit	1 passage	Plogastel Saint-Germain	3 passages	Ty Varlen Landudec	1 passages	Keruen Plovan	3 passages	Pouldreuzic Penhors	1 passage	Gourlizon	2 passages
<b>STEP</b>	<b>Fréquence passage</b>	<b>Durée de la visite</b>																																													
Plonéour-Lanvern	3 passages	3 heures																																													
Kelfrildo Plozévet	3 passages	3 heures																																													
Le Rest Peumérit	1 passage	2 heures																																													
Plogastel Saint-Germain	2 passages	3 heures																																													
Ty Varlen Landudec	2 passages	1.75 heures																																													
Keruen Plovan	2 passages	1.5 heures																																													
Pouldreuzic Penhors	1 passage mensuel	1 heure																																													
Gourlizon	1 passage	1 heure																																													
<b>STEP</b>	<b>Fréquence passage</b>																																														
Plonéour-Lanvern	5 passages																																														
Kelfrildo Plozévet	5 passages																																														
Le Rest Peumérit	1 passage																																														
Plogastel Saint-Germain	3 passages																																														
Ty Varlen Landudec	1 passages																																														
Keruen Plovan	3 passages																																														
Pouldreuzic Penhors	1 passage																																														
Gourlizon	2 passages																																														

b) Analyse

Les soumissionnaires ont présenté dans leur offre les modalités d'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, celles-ci sont décrites plus précisément dans le Mémoire Technique de VEOLIA EAU pour les actions sur les ouvrages et dans celui de SAUR

pour l'autosurveillance. La fréquence de passage sur les ouvrages dans l'offre de SAUR.

L'offre de VEOLIA EAU se distingue par la conduite d'un audit de fonctionnement dès la prise d'effet du contrat, par un programme détaillé de maintenance incluant de la maintenance prédictive.

L'offre de SAUR comprend plusieurs actions et investissements visant à sécuriser le fonctionnement des équipements de traitement des eaux usées.

2.1.3.6 Evacuation et traitement des boues  
réception des matières

a) Contenu des offres

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Filière Boues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisé par la filiale SEDE – épandage</li> <li>- Privilège des partenariats avec des ETA locales</li> <li>- Enquête de satisfaction auprès des agriculteurs dont les résultats seront transmis à la Collectivité lors du bilan annuel (note de 8/10 de satisfaction sur 2 ans)</li> <li>- Traçabilité des épandages (logiciel et cartographie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le service VALBE – épandage</li> <li>- Utilisation de pneus basse pression pour le respect de la structure des sols lors de l'épandage</li> <li>- Enfouissement des boues après épandage pour limiter les nuisances olfactives</li> <li>- Détail du planning d'analyses annuel</li> <li>- Agriculteurs associés lors de la réunion annuelle de présentation du bilan</li> <li>- Traçabilité des épandages (logiciel et cartographie)</li> </ul>
<b>Filière alternative boues en cas de pollution</b>	Non renseigné	Compostage sur le site de Lézinadou à Plomeur
<b>Refus de dégrillage</b>	Korniguel Quimper : Trommel	Centre Enfouissement Technique de La Vrai Croix
<b>Graisses</b>	Korniguel Quimper Digestion	Non renseigné
<b>Sables</b>	<b>Hyprema Quimper</b>	Centre Enfouissement Technique de La Vrai Croix
<b>Matière de vidange</b>	Korniguel Quimper Trommel	Non renseigné
<b>Autres</b>	Suivi des éléments de traces métalliques	Plan de prévention pour les sous-traitants qui assurent la reprise, le transport et l'épandage des boues avec identification des risques

b) Analyse

Les deux soumissionnaires précisent les modalités de gestion des boues et sous-produits, dont les conditions d'évacuation des boues, avec un manquement sur le traitement des matières de vidange pour SAUR et la filière alternative des boues en cas de pollution pour VEOLIA EAU.

### 2.1.3.7 Performance énergétique

#### a) Contenu des offres

Les soumissionnaires ont proposé les engagements suivants de performance énergétique :

<i>En kWh/DBO5 traité</i>	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
STEP PLONEOUR-LANVERN	3,3	2,8
STEP de Keruen	Non renseigné	5,1
STEP KERFILDRO	2,1	1,8
STEP PLOGASTEL SAINT-GERMAIN	1,6	2,9
STEP Ty Varlen	2,7	2,4
Autres	Présentation de l'outil pour mesurer la performance énergétique	-

#### b) Analyse

SAUR propose de meilleurs engagements de performance énergétique, à l'exception de la STEP de PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN. VEOLIA EAU propose toutefois de remplacer toutes les pompes des ouvrages sur la durée du contrat dans cet objectif de gain énergétique.

## 2.1.4 Sous-critère 3 – Cohérence et contenu technique du programme prévisionnel de renouvellement

### a) Contenu des offres

	VEOLIA EAU	SAUR
<b>Contenu du programme de renouvellement des équipements</b>	<p>244 opérations programmées dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 57 pompes de PR</li> <li>- 36 pompes sur les STEP</li> <li>- 14 dispositifs de mesure</li> <li>- 2 agitateurs</li> <li>- 19 télésurveillances</li> <li>- 5 préleveurs</li> <li>- 6 débitmètres</li> <li>- 4 Clapets et vannes</li> </ul>	<p>182 opérations programmées dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 19 pompes de PR</li> <li>- 16 pompes sur les STEP</li> <li>- 2 dispositifs de mesure</li> <li>- 4 agitateurs</li> <li>- 14 télésurveillances</li> <li>- 6 préleveurs</li> <li>- 21 débitmètres</li> <li>- 20 Clapets et vannes</li> </ul>
<b>« Grosses » opérations (&gt; à 5000 € HT) prévues sur STEP</b>	<p>10 opérations (110 000 €HT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sur STEP TY PLOGASTEL (5 500€)</li> <li>- 6 sur STEP PLONEOUR (63 700€)</li> <li>- 3 sur STEP KERFILDRO (41 000€)</li> </ul>	<p>13 opérations (148 090 €HT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 sur STEP Ty Varlen (30 270€)</li> <li>- 7 sur STEP PLONEOUR (87 110€)</li> <li>- 3 sur STEP KERFILDRO (30 710€)</li> </ul>
<b>« Grosses » opérations (&gt; à 5000 € HT) prévues sur PR</b>	<p>6 opérations (36 000 €HT) sur 3 PR différents (pompes et hydroéjecteur)</p>	<p>4 opérations (21 400 €HT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sur Kervargon</li> <li>- 1 sur Kerlavar</li> <li>- 1 sur Kerganet</li> <li>- 1 sur Kergoay</li> </ul>

### b) Analyse

Le nombre d'opérations de renouvellement est supérieur dans l'offre de VEOLIA Eau. Cependant, SAUR prévoit 3 grosses opérations de renouvellement de plus que VEOLIA Eau sur les STEP.

## 2.1.5 Sous-critère 4 – Modalités d'exécution de services publics de l'assainissement non collectif

### a) Contenu des offres

	VEOLIA EAU	SAUR
<b>Délais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de rdv dans les 2 jours ouvrés après demande du pétitionnaire pour un contrôle ;</li> <li>- Contrôle de la conception : envoi du rapport technique sous 20 jours ouvrés ;</li> <li>- Contrôle de l'exécution : rapport complet à l'avis de la Collectivité sous un délai de 10 jours ouvrés suivant la visite. Dès validation, il est transmis au propriétaire ;</li> <li>- Réponse à toute demande dans un délai de 8 jours ;</li> <li>- Cas des ventes immobilières : rendez-vous dans les 5 jours ouvrés à compter de la demande du propriétaire vendeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi du courrier pour l'avis de passage au moins 21 jours avant la visite</li> <li>- Envoi du rapport définitif au plus tard 31 jours après la visite terrain</li> <li>- Contrôle conception : réponse sous 10 j ouvrés à compter de la transmission d'un dossier complet</li> <li>- Contrôle réalisation : 2 jours ouvrés pour la visite, j+5 jours ouvrés pour le rapport</li> <li>- Contrôle cession : 10 jours ouvrés pour la visite, j+2 jours ouvrés pour le rapport</li> <li>- Contrôle bon fonctionnement : Information pour visite de bon fonctionnement 15 jours avant la date prévisionnelle, envoi du rapport J+5 ouvrés</li> </ul>
<b>Facturation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de suivi de bon fonctionnement : facturé par gestionnaire du service d'eau potable ;</li> <li>- Contrôle de conception et contrôle pour cession immobilière : facturé par le Délégataire et remise du rapport en échange du paiement</li> </ul>	-
<b>Modalités prise de rdv</b>	Pas d'information	Echange direct entre le particulier et le technicien
<b>Horaires des visites</b>	Pas d'information	Du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h30
<b>Moyens humains</b>	Pas d'information	Personnel qui a de l'expérience avec la Collectivité et le terrain (CV à disposition) Agent clientèle et ANC = 1,64 ETP

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Autres moyens mis en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel Vision ANC : base de données des usagers</li> <li>- Réalisation de photos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement du logiciel ANC Yprésia 4ème génération : cartographie interactive avec visualisation des types de contrôle et de filière, des contrôles en cours et de la conformité du parc</li> <li>- Matériel d'envoi en grand nombre de courriers, affranchisseuses, imprimantes</li> <li>- Matériel « nomades » (Tablet PC) pour les techniciens</li> <li>- Réalisation de photos</li> </ul>
<b>Temps passé</b>	Pas d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps moyen nécessaire pour faire un contrôle est de 45 minutes</li> <li>Le nombre moyen de contrôle à réaliser par jour est de 5 à 7 environ</li> </ul>
<b>Réunions</b>	Pas d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 réunion de lancement</li> <li>- Des réunions semestrielles avec le Comité technique</li> </ul>
<b>Autres</b>	Pas d'information	<p>La liste des usagers non présents ou ayant refusé le contrôle sera à disposition de la Collectivité pour traitement</p> <p>Chaque bon de vidange présenté ou reçu à SAUR sera photographié et mis à disposition de la Collectivité sur la GED, ainsi que tous les documents fournis par l'utilisateur</p>

b) Analyse

L'offre de SAUR est globalement plus détaillée que celle de VEOLIA EAU. Le délai de prévenance pour le contrôle semble également court pour VEOLIA Eau et satisfaisant pour SAUR, alors qu'à contrario, le délai d'envoi du rapport de contrôle est élevé pour SAUR et satisfaisant pour VEOLIA Eau.



## 2.2 Prix et aspects financiers

L'article 6.3.2 du règlement de la consultation précise que le critère « Prix et aspects financiers » sera apprécié en fonction des sous-critères suivants :

Sous-Critères Prix et aspects financiers	100%
P1. Montant de l'offre déterminé au vu du Détail Quantitatif Estimatif	85%
P2. Cohérence et structure des formules de révision des prix et de la dotation DO	5%
P3. Niveau de détail, clarté, cohérence financière du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) et du Plan Prévisionnel de Renouvellement (PPR) ; impacts sur les risques financiers induits par le CEP et le PPR pour le délégataire	10%

Les soumissionnaires ont remis, conformément au règlement de consultation, une proposition de base pour une durée de contrat de neuf (9) ans, analysée dans cette partie du rapport.

### 2.2.1 Sous-critère 1 : Montant de l'offre déterminé au vu du Détail Quantitatif Estimatif

#### 2.2.1.1 Tarifs proposés

##### a) Contenu des offres

Le tableau ci-après présente les tarifs proposés par les soumissionnaires :

	VEOLIA EAU	SAUR	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Redevance d'assainissement collectif :</b>			
Part fixe – en €HT/an	29	30,00	22,13
Part proportionnelle – en €HT/m <sup>3</sup> :			
• 0 - 10 000 m <sup>3</sup>	1,2	0,992	0,7688
• 10 001 - 50 000 m <sup>3</sup>	0,6	0,7440	0,5774-
• >50 001 m <sup>3</sup>	0,3	0,5952	0,4697-
Réception de matières de vidange en €/m <sup>3</sup> HT	10,00	13,50	-
Réception des graisses	34,00	18,00	-
<b>Prestations accessoires :</b>			
Frais d'analyses en cas de résultats non conformes aux prescriptions	178,00	48,00	-
Frais de désobstruction d'un branchement rendue nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'utilisateur	120,00	77,00	-
Contrôle de conformité à la parcelle	120,00	142,70	

Contrôle de conformité à la parcelle avec plus de 3 contrôles à réaliser à la même adresse	105,00	132,70	
Contre visite	40,00	57,00	
<b>Dotations de renouvellement :</b>			
Suivi financier des travaux de renouvellement à la charge du délégataire (DO)	79 054 €	58 195 €	-

<i>en euros HT/prestation</i>	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Redevance d'assainissement non collectif</b>		
<b>Contrôle d'examen préalable de la conception (travaux neufs ou réhabilitation) :</b>		
Contrôle du dossier de conception remis par le demandeur	40,00	70,00
<b>Contrôle de vérification de l'exécution des travaux (neuf ou réhabilitation)</b>		
Contrôle des travaux	90,00	98,00
Contre-visite en cas de non-conformité	40,00	86,00
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien :</b>		
Contrôle périodique	80,00	80,00
Contre-visite sous 4 ans en cas de non-conformité	40,00	67,00
<b>Contrôle de conformité en cas de cession d'immeuble :</b>		
Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	140,00	140,00

❖ **Comparaison des montants de la part délégataire pour une consommation moyenne**

La consommation moyenne sur le territoire de la Collectivité est de 93 m<sup>3</sup> par usager. La consommation de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE) a également été analysée.

<i>en € HT</i>	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Montant de la part Délégataire pour 93 m <sup>3</sup> (consommation moyenne en 2019)	140,60	122,26	85,93
Montant de la part Délégataire pour 120 m <sup>3</sup>	173,00	149,04	104,94

b) Analyse

Les soumissionnaires présentent des tarifs globalement très supérieurs aux tarifs actuels. Les tarifs proposés par les soumissionnaires entraînent ainsi une augmentation du montant de la Part Délégataire de la redevance d'assainissement collectif, selon les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de 42% pour SAUR et 63% pour VEOLIA EAU sur la consommation moyenne. Le montant perçu selon les tarifs de VEOLIA EAU est supérieur de +15% par rapport au montant perçu selon les tarifs de SAUR, sur une facture de 120 m<sup>3</sup>.

Concernant l'assainissement non collectif, VEOLIA EAU propose globalement des tarifs moins élevés.

## 2.2.1.2 Recettes attendues selon le Détail Quantitatif Estimatif

### a) Contenu des offres

Le tableau ci-après compare les recettes d'exploitation des soumissionnaires sur la durée du contrat, selon les hypothèses de quantité du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), annexé au règlement de consultation :

En € HT	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
<b>Recettes liées à l'exploitation du service assainissement (Partie 1 du DQE)</b>	<b>6 966 871 €</b>	<b>6 497 267 €</b>
<b>Exploitation du service d'assainissement collectif :</b>	<b>6 103 831 €</b>	<b>5 579 669 €</b>
<i>Part fixe</i>	<i>1 304 507 €</i>	<i>1 349 490 €</i>
<i>Part proportionnelle</i>	<i>4 740 644 €</i>	<i>4 153 472 €</i>
<i>Réception de matières de vidange</i>	<i>58 680 €</i>	<i>76 707 €</i>
<b>Exploitation du service d'assainissement non collectif :</b>	<b>863 040 €</b>	<b>917 598 €</b>
<i>Installation neuve ou réhabilitée</i>	<i>140 920 €</i>	<i>187 270 €</i>
<i>Installation existante</i>	<i>722 120 €</i>	<i>730 328 €</i>
<b>Recettes liées aux prestations accessoires (Partie 2 du DQE)</b>	<b>70 825 €</b>	<b>80 960 €</b>
<b>Recettes liées aux travaux facturés aux abonnés (Partie 3 du DQE)</b>	<b>848 141 €</b>	<b>766 955 €</b>
<b>Recettes liées aux travaux de fourniture et pose d'accessoire du réseau (Partie 4 du DQE)</b>	<b>66 420 €</b>	<b>140 860 €</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>7 952 257 €</b>	<b>7 486 042 €</b>

### b) Analyse

VEOLIA EAU présente un montant total du DQE **6,2%** supérieures à celles de SAUR.

A noter que, rapportées au montant total de leur chiffre d'affaires sur la durée du contrat :

- La Partie 1 du DQE (recettes d'exploitation du service) représente **87%** pour SAUR et **88%** pour VEOLIA EAU ;
- La Partie 2 du DQE (recettes accessoires) représente 1% pour SAUR et moins de 1% pour VEOLIA EAU ;
- La Partie 3 du DQE (travaux facturés aux usagers) représente **10%** pour SAUR et **11%** pour VEOLIA EAU ;
- La Partie 4 du DQE (travaux de fourniture et pose d'accessoire du réseau) représente 2% et pour SAUR et moins de 1% pour VEOLIA EAU.

## 2.2.2 Sous-critère 2 : Cohérence et structure des formules de révision des prix et de la dotation DO

Cette partie a pour objet de présenter les formules de révision des prix proposées par les soumissionnaires en fonction des évolutions passées, qui ne présentent toutefois pas des évolutions futures.

### 2.2.2.1 Dotation de renouvellement

#### a) Contenu des offres

Pour la révision de la dotation au renouvellement, les caractéristiques de la formule proposée par les soumissionnaires figurent dans le tableau ci-après :

K	Part fixe	ICHT-E	FD/FSD2	TP10a
<b>VEOLIA EAU</b>	0,15	0,26	0,59	0,00
<b>SAUR</b>	0,15	0,12	0,37	0,36

#### b) Analyse

Le graphique ci-après montrent l'évolution du coefficient K de révision de la dotation au renouvellement donné par les soumissionnaires s'ils avaient été appliqués depuis janvier 2019 :

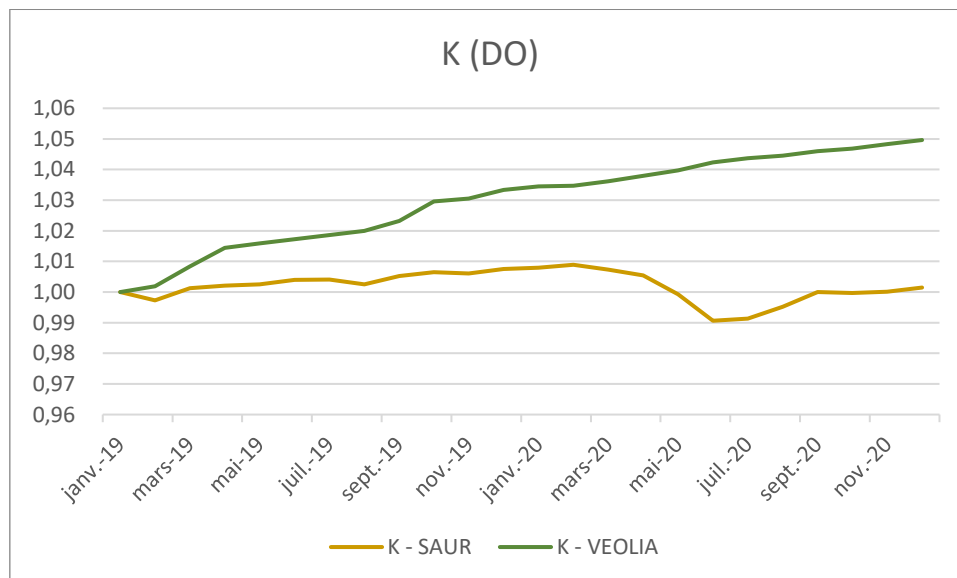


Figure 1 : Evolution passée du coefficient K de révision de la dotation au renouvellement

On constate une évolution passée de la formule d'actualisation nettement plus importante pour VEOLIA Eau, en raison du poids plus élevé de l'indice relatif aux charges de personnel.

## 2.2.2.2 Redevance d'assainissement collectif

### a) Contenu des offres

Pour la révision du Tarif délégataire de la redevance d'assainissement collectif, les caractéristiques de la formule proposée par les soumissionnaires figurent dans le tableau ci-après :

$K_1$	Part fixe	ICHT-E	E	FD	TP10a
<b>VEOLIA EAU</b>	<b>0.15</b>	<b>0.45</b>	<b>0.08</b>	<b>0.14</b>	<b>0.18</b>
<b>SAUR</b>	0,15	0,264	0,095	0,401	0,09

### b) Analyse

Le graphique ci-après montrent l'évolution du coefficient  $K_1$  de révision du Tarif délégataire de la redevance d'assainissement collectif donné par les soumissionnaires s'ils avaient été appliqués depuis janvier 2019 :

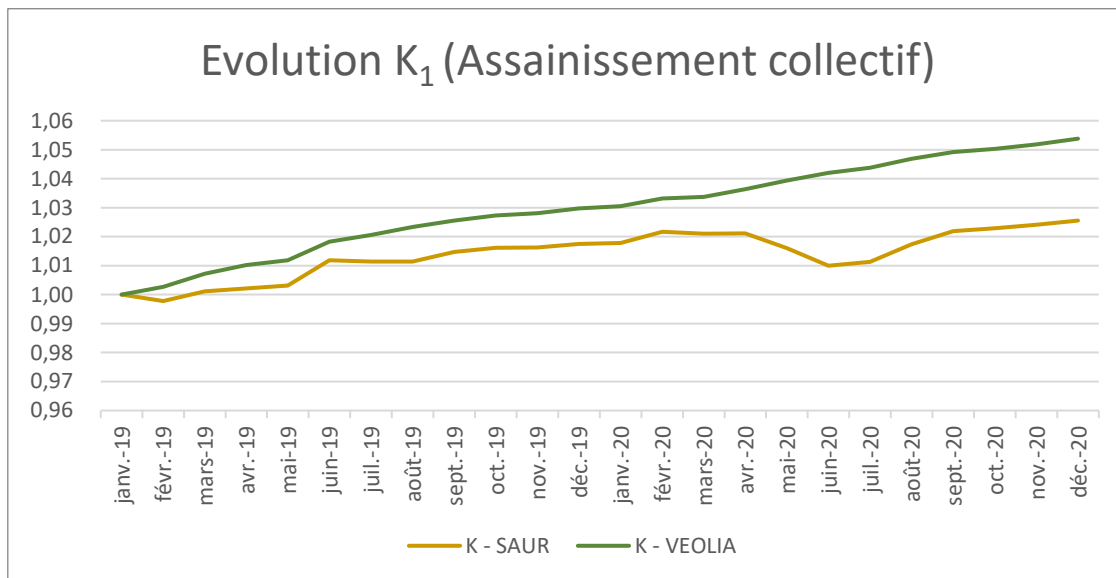


Figure 2 : Evolution passée du coefficient  $K_1$  de révision du Tarif délégataire de la redevance assainissement

On constate une évolution passée de la formule d'actualisation nettement plus importante pour VEOLIA Eau, en raison du poids plus élevé de l'indice relatif aux charges de personnel.

### 2.2.2.3 Redevance d'assainissement non collectif

#### a) Contenu de l'offre

Pour la révision du Tarif déléataire de la redevance d'assainissement non collectif, les caractéristiques de la formule proposée par les soumissionnaires figurent dans le tableau ci-après :

$K_2$	Part fixe	ICHT-E	FD	TP10a
<b>VEOLIA EAU</b>	<b>0.15</b>	<b>0.74</b>	<b>0.06</b>	<b>0.05</b>
<b>SAUR</b>	0,15	0,85	0	0

#### b) Analyse

Le graphique ci-après montrent l'évolution du coefficient  $K_2$  de révision du Tarif déléataire de la redevance d'assainissement non collectif donné par les soumissionnaires s'ils avaient été appliqués depuis janvier 2019 :

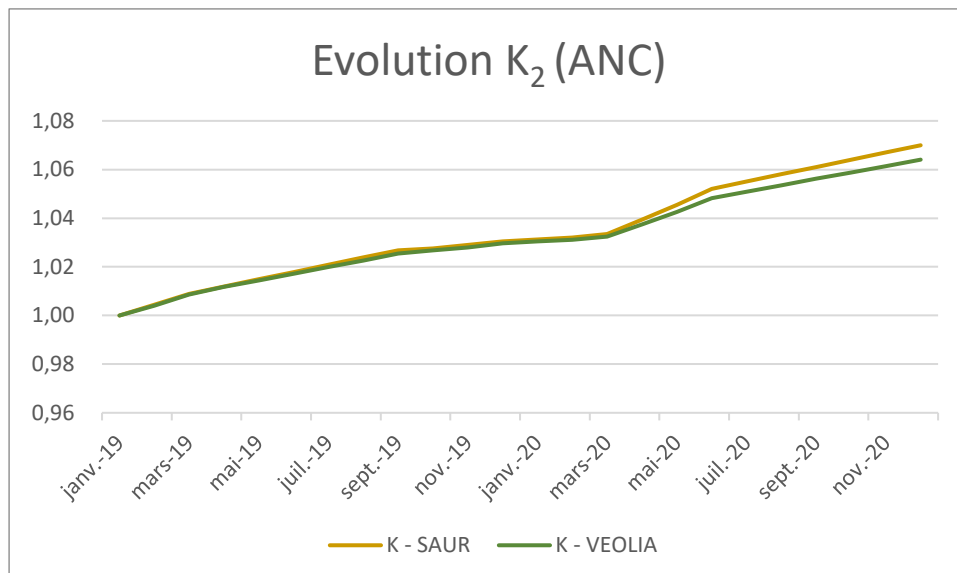


Figure 3 : Evolution passée du coefficient  $K_2$  de révision du Tarif déléataire de la redevance assainissement non collectif

### 2.2.2.4 Tarif de réception des graisses et des matières de vidange

#### a) Contenu des offres

Pour la révision du Tarif déléataire de réception des graisses et des matières de vidange, les caractéristiques de la formule proposée par les soumissionnaires figurent dans le tableau ci-après :

$K_3$	Part fixe	ICHT-E	E	FD	TP10a
<b>VEOLIA EAU</b>	<b>0,15</b>	<b>0,51</b>	<b>0,19</b>	<b>0,15</b>	<b>0</b>
<b>SAUR</b>	0,15	0,12	0,37	0	0,36

b) Analyse

Le graphique ci-après montrent l'évolution du coefficient  $K_3$  de révision du Tarif délégataire de réception des graisses et matières de vidange donné par les soumissionnaires s'ils avaient été appliqués depuis janvier 2019 :

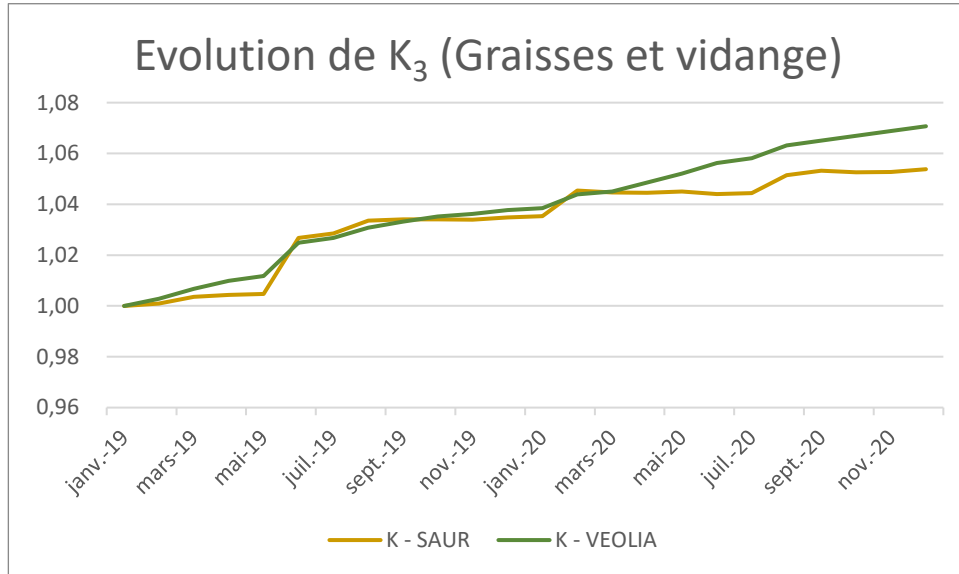


Figure 4 : Evolution passée du coefficient  $K_1$  de révision du Tarif délégataire de réception des graisses et des matières de vidange

### 2.2.2.5 Prix du bordereau

#### a) Contenu des offres

Pour la révision des prix du bordereau, les caractéristiques de la formule proposée par les soumissionnaires figurent dans le tableau ci-après :

$K_4$	Part fixe	ICHT-E	E	FD	TP10a
<b>VEOLIA EAU</b>	0,15	0,40	0	0,11	0,34
<b>SAUR</b>	0,15	0	0	0	0,85

#### b) Analyse

Le graphique ci-après montrent l'évolution du coefficient  $K_4$  de révision des prix figurant au Bordereau des prix donné par les soumissionnaires s'ils avaient été appliqués depuis janvier 2019 :

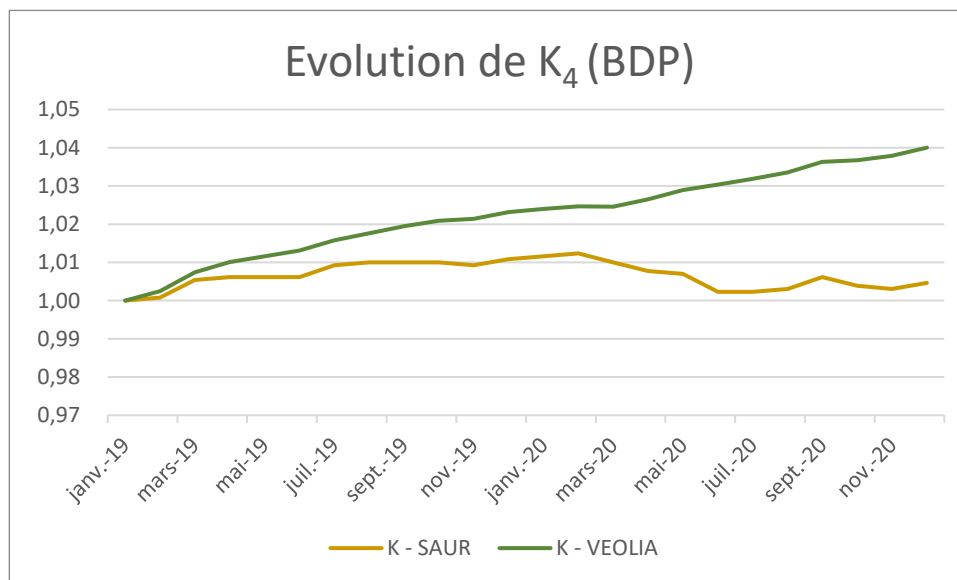


Figure 5 : Evolution passée du coefficient  $K_4$  de révision des prix du bordereau



### 2.2.3 Sous-critère 3 : Niveau de détail, clarté, cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et du plan prévisionnel de renouvellement impacts sur les risques financiers induits par le CEP et le PPR pour le délégataire

#### 2.2.3.1 Niveau de détail et clarté du CEP

##### a) Contenu des offres

Pour mémoire, l'annexe 2 du règlement de la consultation prévoit les modalités d'établissement du CEP, dont le détail et la conformité des CEP remis par les soumissionnaires sont précisés dans le tableau suivant :

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
Nombre d'utilisateurs, par catégorie	Non remis	Non remis
Volumes annuels facturés aux utilisateurs	Remis	Remis
Assiette relative à l'application des conventions spéciales de déversement	Non remis	Non remis
Quantités prévisionnelles relatives aux réceptions de matières de vidange et de graisses	Remis	Remis
Les contrôles d'installations d'assainissement non collectif	Remis	Remis
Quantités prévisionnelles relatives aux prestations accessoires	Remis	Remis
Evolution prévisionnelle des paramètres année par année sur la durée du contrat	Remis	Remis
CEP détaillé par phase	Remis	Remis
Recettes liées à la facturation des tarifs délégataires, part proportionnelle d'une part, part fixe d'autre part	Remis	Remis
Recettes liées à la facturation directe des utilisateurs soumis à des conventions spéciales	Non remis	Non remis
Recettes liées à la réception de matières de vidange et de graisses	Remis	Remis
Recettes accessoires prévues au projet de contrat	Non remis	Remis
Charges décomposées en :		
Charges directes justifiées par référence à des quantités et prix ou coûts unitaires)	Remis	Remis
Charges calculées (hypothèses et la méthode de calcul retenues)	Remis	Remis
Hypothèses de calcul retenues pour chaque ligne de charges (quantité, prix unitaire, ou autre mode de calcul à préciser)	Remis	Remis
Postes de charges détaillées par type de prestations (notamment par station) et par nature d'imputation,	Remis	Remis

	<b>VEOLIA EAU</b>	<b>SAUR</b>
Charges directes de personnel justifiées par un nb d'heures ou ETP par niveau de qualification et par un coût horaire ou annuel, avec indication des effectifs affectés au contrat	Remis	Remis
Modalités d'évaluation des charges des services support	Remis	Remis
Organigramme présentant les moyens humains de chaque niveau d'organisation	Remis	Remis

b) Analyse

Les deux soumissionnaires ont bien produit le détail sur les quantités et prix unitaires à partir duquel ils ont estimé leurs coûts d'exploitation, avec toutefois quelques informations manquantes pour les deux soumissionnaires.

### 2.2.3.2 Cohérence du CEP

#### a) Contenu des offres

Le tableau ci-après présente les charges prévisionnelles présentées par les soumissionnaires pour l'établissement de leur CEP pour la première année pleine d'exploitation, soit 2022.

en €HT	VEOLIA EAU	SAUR
<b>CHARGES</b>		
Personnel	215 317	229 719
Energie électrique	57 624	71 290
Produits de traitement	21 662	16 435
Analyses	14 833	15 865
<b>Sous-traitance, matières et fournitures</b>	<b>159 144</b>	<b>182 534</b>
- Dont boues et sous-produits	72 785	86 080
- Autres	86 359	96 454
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	9 490	9 290
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>	<b>64 434</b>	<b>92 064</b>
- Télécommunications, poste et télégestion	5 539	5 50
- Engins et véhicules	18 778	64 450
- Informatique	12 357	4 660
- Assurances	4 595	5 656
- Locaux	8 268	3 640
- Divers	14 897	8 086
Contributions des services centraux et recherche	31 028	72 422
<b>Charges relatives aux renouvellements</b>	<b>79 054</b>	<b>58 194</b>
- Pour garantie de continuité du service	14 759	5 329
- Programme / fonds contractuel	64 294	52 865
<b>Charges relatives investissements du domaine privé</b>	<b>8 633</b>	<b>8 857</b>
- Amortissements au titre des biens du service rachetés par le Délégué	-	1 672
- Amortissement au titre des biens de retour	8 633	7 185
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	10 526	4 621
Frais financiers liés au service	2 178	-
<b>Total</b>	<b>666 956</b>	<b>761 293</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-11 281</b>	<b>5 632</b>
<b>Résultat</b>		<b>4 280</b>

L'écart des charges prévues par les soumissionnaires entre les années 2022 et 2023, représente -0.1% pour VEOLIA EAU et +4.4% pour SAUR ; répercuté sur le poste personnel pour les deux soumissionnaires.

La part des charges directes dans le CEP est similaire pour les deux candidats : 84% pour VEOLIA EAU et 80% pour SAUR.

b) Analyse

❖ Personnel :

SAUR présente des charges de personnel supérieures de 13.6 k€ à celles de VEOLIA EAU.

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel par nature d'intervention :

en €HT	VEOLIA EAU			SAUR		
	Nb heures	Coût horaire moyen	Total	Nb heures	Coût horaire moyen	Total
<b>TOTAL</b>	<b>6 091</b>	<b>35</b>	<b>215 318</b>	<b>6 588</b>	<b>39</b>	<b>228 950</b>
Exploitation stations	2 154	33	70 908	2 153	43	75 435
Exploitation réseaux, postes, police de réseaux	703,5	33	23 520	886	38	31 520
Curage de réseaux	Inclus en sous-traitance			Inclus en sous-traitance		
Gestion clientèle	106	31	3 280	351	29	12 148
Diagnostic permanent - terrain				382	41	14 694
Travaux branchements				263	31	8 272
Contrôle branchements AC	366	31	11 343	144	33	4 761
ANC	1 223	35	42 805	2 213	33	73 167
Support technique	754	40	28 156	138	43	5 447
Encadrement	785	45	35 306	58	60	3 506

Les charges de personnel ne sont pas réparties de la même façon chez les deux soumissionnaires : une large partie du personnel est basculée en support technique et encadrement chez VEOLIA EAU, ce qui rend difficile la comparaison.

Le support technique et l'encadrement sont inclus dans les contributions des services centraux et recherches pour le soumissionnaire SAUR. C'est pour cette raison que le montant total des charges de personnel ne correspond pas au montant dans le CEP.

On remarque quand même que les coûts unitaires sont globalement plus élevés chez SAUR et que l'écart en nombre d'heures n'est pas significatif (pour un niveau d'externalisation similaire).

❖ **Energie électrique :**

Les charges prévisionnelles de SAUR sont supérieures de 13.6 k€ :

en €HT

	VEOLIA EAU			SAUR		
	Qté (kWh)	PU moyen du kWh	Montant	Qté (kWh)	PU moyen du kWh	Montant
<b>TOTAL</b>	<b>8 119 200</b>	<b>0,08</b>	<b>57 624</b>	<b>7 373 992*</b>		<b>71 290</b>
Consommation STEP : Plonéour, Kerfildro et Plogastel	496 812	0,0800	39 745	437 940	0,1056	46 246
Consommation STEP : Landudec, Plovan, Pouldreuzic, Gourlizon	38 990	0,1200	4 679	47 879	0,1350	6 464
<i>Somme des parts fixes (forfait)</i>				7 323		
<i>Part variable moyenne Plonéour, Kerfildro et Plogastel (en kWh)</i>				0,0915		
<i>Part variable moyenne Landudec, Plovan, Pouldreuzic et Gourlizon (en kWh)</i>				0,1110		
Exploitation réseaux, postes	110 005	0,1200	13 201	111 796	0,1662	18 579
<i>Part fixe (forfait)</i>				6 187		
<i>Part variable (en kWh)</i>				0,1160		

VEOLIA EAU inclut le coût de l'abonnement au service dans ses prix unitaires.  
 Les prix au kWh sont moins élevés pour VEOLIA EAU et les quantités sont similaires.

❖ **Produits de traitement :**

VEOLIA EAU présente des charges supérieures à celle de SAUR en 1<sup>ère</sup> année d'exploitation :

TOTAL	Type	VEOLIA EAU		SAUR	
		Poids (kg)	21 662	Poids (kg)	16 435
STEP PLONEOUR-LANVERN	Coagulant	25 000	4 500	26 693	4 938
STEP PLONEOUR-LANVERN	Polymère	810	178	1 292	2 145
STEP de KERUEN	Coagulant	6 000	1 080	226	42
STEP de KERUEN	Désodorisant	1 000	1 500		
STEP KERFILDRO	Coagulant	36 400	6 552	30 984	5 732
STEP KERFILDRO	Polymère	1 540	339	1 210	2 009
STEP PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Coagulant	6 374	1 147	6 000	1 110
STEP PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Polymère	180	40	210	349
STEP PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Désodorisant	1 000	1 500		
STEP Ty Varlen	Coagulant	605	109	600	111
PR	Coagulant et nutriox	10 000	2 650		

TOTAL	Type	VEOLIA EAU		SAUR	
		Poids (kg)	21 662	Poids (kg)	16 435
Eau		689	2 067		

VEOLIA EAU propose un polymère beaucoup moins cher (220€ t/an contre 1660€ t/an pour SAUR). Les quantités sont toutefois similaires, excepté sur la STEP de Plovan. De plus, VEOLIA EAU prévoit des réactifs pour la désodorisation.

❖ **Sous-traitance, matières et fournitures :**

Ces charges sont plus élevées pour SAUR : +34.8 k€. Cet écart s'explique notamment par les montants du poste relatif à la prise en charge des boues, prestation sous-traitée à SEDE Environnement (+279 k€).

Le tableau ci-dessous présente les charges de sous-traitance par nature d'intervention :

en €HT	VEOLIA EAU	SAUR
<b>TOTAL</b>	<b>159 144</b>	<b>182 534</b>
Curage réseaux, Curage pré-ITV, ITV, désobstructions, nettoyage postes et STEP	43 370	23 310
Autres prestations : maintenance spécifique, espaces verts, génie civil, licence CPO, réfection voirie, contrôle réglementaire, SIG	26 407	10 360
Valorisation des boues	52 625	86 080
Travaux de branchements neufs	371	30 311
Fournitures	10 848	18 281
Facturation par le gestionnaire de l'eau	25 524	14 192

VEOLIA EAU prévoit 10 000€ de plus que SAUR pour la facturation.

L'entretien des espaces verts est deux fois plus coûteux pour VEOLIA EAU en raison d'une plus grande fréquence des fauchages, ce qui représente un écart de 16 000€.

Concernant les ITV, SAUR est moins cher de 3000€ et prévoit le même linéaire que VEOLIA EAU dans le CEP alors que dans leurs mémoires techniques VEOLIA EAU et SAUR prévoient respectivement 2 campagnes diurnes et 2 campagnes nocturnes minimum par an et 1 diurne et 1 nocturne par an.

❖ **Investissement :**

Les deux soumissionnaires présentent les investissements qu'ils prévoient dans le cadre de l'exécution du contrat, sans indiquer toutefois l'impact sur la redevance d'assainissement collectif par opération. Les charges des deux soumissionnaires sont similaires et représentent moins de 2% des charges globales du service.

SAUR	Montant
Sectorisation permanente : Installation de 2 points de mesure de débit sur le réseau gravitaire	688
Gestion Patrimoniale Réseau (GPR)	690
Etude du pompage entre PR Kerganet et PR Moitié Route	321
Skid Eau Industrielle sur STEP de PLONEOUR-LANVERN	1 032
Préleveurs sur STEP Ty Varlen	1 279
Eclairage solaire sur STEP Le Rest	106
Coffret de protection des pompes sur STEP PLONEOUR-LANVERN	1 219

Alarmes anti-intrusions	1 849
<b>TOTAL</b>	<b>7 185</b>

<b>Charges non récurrentes lissées :</b>	
Amélioration initiale du SIG	409
Relève GPS affleurants terrain année 1	2 312
Relève GPS affleurants terrain année 2	2 312
Relève GPS affleurants report année 1	1 151
Relève GPS affleurants report année 2	1 151
<b>TOTAL</b>	<b>7 335</b>

<b>VEOLIA EAU</b>	<b>Montant</b>
Tuilage & Initialisation du contrat	1 284
Achat bennes	660
Plozevet Analyseur de PH	479
Classe A et intégration dans SIG	5 130
Création Export SIG vers CCHPB	371
Visio Intégration fond de plan	205
Visio Intégration Données initiales AC	195
Visio Intégration Données initiales ANC	310
<b>TOTAL</b>	<b>8 632</b>

❖ **Frais généraux :**

<b>VEOLIA EAU</b>	<b>% du CA</b>	<b>SAUR</b>	<b>% du CA</b>
Pas de détail	4,73%	Pas de détail	8%

### 2.2.3.3 Niveau de détail et cohérence du Plan prévisionnel de renouvellement (PPR)

#### a) Contenu des offres

Le tableau ci-après présente les montants prévus par les soumissionnaires dans le cadre de leur PPR, sur la durée du contrat :

En €HT	VEOLIA EAU		SAUR	
	Programmé	Non programmé	Programmé	Non programmé
<b>Programme de renouvellement</b>	244 opérations de renouvellement	543 opérations de renouvellement	182 opérations de renouvellement	610 opérations de renouvellement
	578 650 €	132 835€	475 620 €	47 962€
<b>Dotation annuelle</b>	64 294€	14 759€	52 847 €	5 329 €
<b>Nombre d'opérations inférieures à 1000 €</b>	584 opérations soit 74% du total		655 opérations soit 83% du total	
<b>Nombre d'opérations inférieures à 2000 €</b>	65 opérations, soit 8.2% du total		66 opérations, soit 8.3% du total	
<b>Nombre d'opérations programmées supérieures à 2 k€ sur PR</b>	58 opérations, dont 5 opérations à plus 5 000€, toutes pour des pompes, jusqu'à 7 500€		34 opérations, dont 4 à plus de 5 000€, pour 1 pompe, 2 ballons sous pression et 1 dégrilleur motorisé, jusqu'à 5 370€	
<b>Nombre d'opérations programmées entre 2 k€ et 5 k€ sur STEP</b>	35 opérations pour 103 260€		24 opérations pour 71 880€	
<b>Nombre d'opérations programmées entre 5 k€ et 10 k€ sur STEP</b>	6 opérations pour 37 500€ dont : - STEP PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN : Préleveur entrée : 5 500€  - STEP PLONEOUR-LANVERN : Coffret électrique : 10 000€ Préleveur réfrigéré de sortie : 5 500€ Préleveur entrée : 5500€  - STEP KERFILDRO : Préleveur d'échantillons : 5500€ Préleveur : 5500€		7 opérations pour 56 410 € dont : - STEP TY VARLEN : Turbine d'aération (renouvellement motoréducteur) : 8220€ Pont racleur (gros entretien) : 8790€  - STEP PLONEOUR-LANVERN : Table d'égouttage (gros entretien) : 9 620€ Agitateur du silo n°3 : 5 130€ Agitateur fosse stockage mv : 6 330€ Dialogue opérateur : 5 980€  STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET Agitateur stockage des boues : 7480€ Gros entretien pont racleur : 9 920	
<b>Nombre d'opérations programmées supérieures à 10 k€ sur STEP</b>	4 opérations pour 72 500€ dont : - STEP PLONEOUR-LANVERN : Surpresseur d'air : 17 500€ 2 variateurs de surpresseur : 12 500€/u		5 opérations pour 100 250 € dont : - STEP TY VARLEN : Tamiseur compacteur : 13260€  - STEP PLONEOUR-LANVERN Dégrilleur élévateur : 26 490€ Compacteur à vis : 11 630€ Surpresseur à pistons rotatifs 1 : 21 930€	



En €HT	VEOLIA EAU		SAUR	
	Programmé	Non programmé	Programmé	Non programmé
	- STEP KERFILDRO : Pont racleur en acier : 30 000€		- STEP KERFILDRO : Lame siphon BA : 26 940€	
<b>Télétransmission</b>	Une seule opération à 115,2€ (non programmé)		Une seule opération à 58€ (non programmé)	

b) Analyse

Le renouvellement prévu par VEOLIA EAU est plus important à la fois sur le programmé et sur le non programmé. Le soumissionnaire prévoit notamment des opérations non programmées à plus de 2 000€ sur la durée du contrat, principalement sur des STEP.

SAUR prévoit plus de grosses opérations de renouvellement sur les STEP tandis que VEOLIA EAU se focalise davantage sur les pompes des PR.

2.2.3.4 Impacts sur les risques financiers induits par le CEP pour le délégataire

a) Contenu des offres

Données de référence et hypothèses de développement annuel <u>1<sup>ère</sup> année pleine d'exploitation (2022)</u>	VEOLIA EAU		SAUR	
	Hypothèse retenue	Evolution	Hypothèse retenue	Evolution
<b>Nombre d'usagers</b>	<b>4 560</b>	+1,33% les 2 premières années et +0,5% ensuite	<b>4 638</b>	+2,5%/an
<b>Volumes assujettis en m<sup>3</sup></b>	<b>400 190</b>	1,6% entre 2022 et 2023 puis 0,5%	<b>439 385</b>	+1,4%/an
<i>0 à 10.000 m<sup>3</sup></i>	Non renseigné		340 629	
<i>10.001 à 50.000 m<sup>3</sup></i>	Non renseigné		72 317	
<i>Au-delà de 50.001 m<sup>3</sup></i>	Non renseigné		26 439	
<b>Volumes assujettis en m<sup>3</sup> pour les matières de vidange</b>	<b>448</b>	1%	<b>618</b>	
<b>Volumes assujettis en m<sup>3</sup> pour les graisses</b>	<b>15</b>	1%	<b>10</b>	

b) Analyse

Pour rappel, le nombre d'usagers et les volumes vendus de 2017 à 2018 étaient les suivants :

	2017	2018	Evolution
<b>Nombre d'usagers</b>	4 018	4 108	4%
<b>Volumes assujettis en m<sup>3</sup></b>	415 774	362 286	-1%
<b>Volumes assujettis en m<sup>3</sup> pour les matières de vidange</b>	892	533	-30%
<b>Volumes assujettis en m<sup>3</sup> pour les graisses</b>	4	5	163%